

L'éducation peut-elle être l'enjeu d'une parenté ou d'une parentalité ?

École Nationale de la Magistrature
Lundi 16 novembre 2009

QUID DE LA QUESTION POSÉE ?

Ça doit être la vocation des psychanalystes – c'est, en tout cas, ici, celle de Gabriel Balbo – de toujours poser des questions embarrassantes.

Celle d'aujourd'hui, par exemple : L'éducation peut-elle être l'enjeu d'une parenté ou d'une parentalité ?

J'avoue m'être pas mal cassé la tête pour en comprendre le sens et savoir comment l'aborder.

J'ai d'abord été frappé par la distribution des articles. Un article défini pour « L'enjeu » et un article indéfini pour « UNE parenté » et « UNE parentalité ». Il aurait pu en effet être écrit : "l'éducation peut-elle être UN enjeu de LA parenté ou de LA parentalité". Et bien, non ! C'est UNE qui est écrit. Comme s'il s'agissait d'une singularité. En quoi et de quelle façon peut-on singulariser un concept qui intéresse tant de monde ? Étrange, non ?

Et puis il y a ce « ou » qui introduit l'alternative de façon plutôt brumeuse. Parce que s'il fallait relier « l'enjeu » à « une parentalité » comme c'est fait avec « une parenté », il aurait fallu écrire « ou celui d'une ». Ce qui n'est pas le cas ici. L'énoncé est tel que « une parentalité » pourrait, après tout être remplacé par autre chose comme « un enseignement », « une organisation », « un cercle de famille », « une société », etc.

J'aurais pu tout aussi bien me dire que la phrase est lourde, inélégante, confuse, voire qu'elle serait écrite en mauvais français. Et je l'aurais sans doute fait si je n'étais pas chroniquement interpellé par les formulations dont on sait qu'elles ont un rapport étroit avec l'inconscient.

J'ai donc accepté de jouer le jeu.

Sans me lancer pour autant dans la polysémie et tenter de faire de « l'enjeu » un « en je » qui m'aurait conduit à de broder autour du "sujet" ; ou de faire de « parenté » une « part hantée sinon entée » et de « parentalité » une « parente alitée » figurant à la mère éternellement en couches...

Mais j'ai renoncé à tout cela et j'ai choisi de décomposer la question en :

- L'éducation peut-elle être l'enjeu d'une parenté ? d'une part, et
- L'éducation peut-elle être l'enjeu d'une parentalité ? d'autre part

L'alternative suggérerait alors qu'une entreprise de parenté tout comme celle d'une parentalité se proposeraient de faire de l'éducation **LEUR enjeu** et qu'il pourrait y avoir en conséquence des nuances, sinon une différence radicale, dans les résultats escomptés et obtenus.

J'ai également essayé, sans la trahir, de reformuler autrement la question en la reprenant sur le mode :

- La parenté peut-elle avoir comme principal enjeu l'éducation ? d'une part, et
 - La parentalité peut-elle avoir comme principal enjeu l'éducation ? d'autre part
- le "principal" étant destiné à tenir compte de l'article défini : l'enjeu.

Ce qui laisse donc entendre, tout comme précédemment, que la parenté comme la parentalité auraient en partage l'éducation comme principal enjeu. Cet enjeu ayant lui-même une finalité.

Je ne sais pas si j'ai eu raison de procéder ainsi.
Car ça ne m'a pas fait beaucoup avancer.

Si bien que je me suis résolu, avant d'aller plus loin, de partir de la définition des termes utilisés. En me disant que cette voie me permettrait peut-être de retrouver le sens de la question et d'y répondre éventuellement.

DÉFINITIONS

L'enjeu, tout d'abord.

C'est quoi ?

C'est ce qu'on met en jeu, et selon le dictionnaire : « ce que l'on peut gagner ou perdre ».

Voilà qui permettrait déjà de formuler la question d'une autre façon encore :

- l'éducation peut-elle faire gagner ou perdre une parenté qui la mènerait à sa façon ? et
- l'éducation peut-elle faire gagner ou perdre une parentalité qui la mènerait à sa façon ?

Mais cela ne résout pas grand chose. Parce que ça supposerait qu'il y ait un modèle d'éducation de référence.

Il doit y avoir encore d'autres formulations possibles qui sans trahir l'esprit de la question s'en éloigneraient tout de même, comme par exemple :

- l'éducation peut-elle être investie par la parenté pour atteindre ses objectifs propres dans tous les registres ? et
- l'éducation peut-elle être investie par la parentalité pour atteindre ses objectifs propres dans tous les registres ?

Tout cela ne me fait pas beaucoup avancer. Et d'autant que j'ai substitué un article défini à l'article indéfini de parenté et parentalité

Mais le travail ne fait que commencer.

Passons à *la parenté*.

C'est quoi la parenté ?

Le dictionnaire en dit que c'est « le lignage », renvoyant au mot « parent » défini, lui, comme ce qui désigne collectivement le père et la mère.

C'est d'ailleurs comme ça que je l'ai entendu. La parenté c'est « papa, maman ».

Mais c'est un papa et une maman liés entre eux, sur un mode précis, au sein de la famille nucléaire. Le mode en question est celui qui a fonctionné

- pratiquement sans modification
- depuis des millénaire dans nos civilisations,
- en **assignant** aux protagonistes
 - o des **places** et des **rôles acceptés** par chacun d'eux
 - o et **assumés** comme étant à la fois
 - **différents**
 - et complémentaires.

Attention je ne voudrais pas qu'on se méprenne ! Je dis "civilisations". Je ne dis pas "sociétés" ou "cultures". Car si je dis "sociétés" ou "cultures", je risque de voir ma définition contestée. On aura en effet beau jeu de m'opposer :

- l'exemple de sociétés exotiques où n'existent que des mères, les géniteurs n'étant que des visiteurs sans importance,
- ou bien celles, tout aussi exotiques, où tous les oncles paternels ont statut de père au même titre que le géniteur,
- ou bien encore celles où le géniteur n'a statut de père pour ses enfants qu'à partir du deuxième, le premier étant décrété être l'enfant de l'oncle maternel,
- à côté de celles où une veuve ménopausée peut accéder à condition d'être riche, au statut de père des enfants d'une femme à qui elle choisira les géniteurs,
- etc,
- les modèles étant multiples mais parfaitement recensés par les anthropologues.

J'ai pour ma part une position très différente de certains de ces derniers (Maurice Godelier, Françoise Zonabend, etc), qui sont très écoutés et souvent enclins à professer que tout vaut tout, qu'il n'y a rien de neuf sous le soleil et que ce qui nous semble être des dérives existe ailleurs. Moi, je situe mon discours dans notre environnement immédiat et dans lui seul.

Ceci dit, j'en arrive à *la parentalité*.

C'est quoi ?

Le mot ne figure pas dans mon Robert qui est peut-être trop ancien.

C'est un néologisme.

Mais c'est toujours « papa, maman ».

Avec cependant un lien totalement différent du précédent. Lequel, soit dit en passant, est désormais décrété "traditionnel", histoire de mieux en souligner l'obsolescence.

La parentalité, si elle n'est pas encore parvenue au terme de sa tâche, est destinée à éliminer définitivement la parenté et à se substituer totalement à elle. Ce qui me permet d'ailleurs de relever que la réponse à la question qui m'est posée relève plus de l'exercice de style qu'elle ne présente d'intérêt à court ou à long terme. Tout le monde vous le dira : la parenté a vécu et il n'est plus question qu'elle revienne.

Car, dans la parentalité, ce qui constitue un progrès décisif et conquis de haute lutte, c'est que "papa" et "maman" sont **enfin** parfaitement **égaux et interchangeables**. Les décisions qu'ils prennent, au sein de leur couple, lui aussi d'allure **enfin** démocratique, sont consensuelles, et relèvent d'une entente préalable entre eux.

Le lien qui les unit peut parfois donner à leur couple la même allure, formelle, mais seulement formelle, que celle qu'on trouve dans la parenté.

Il peut cependant emprunter toutes sortes de configurations :

- être réduit par exemple au seul acte sexuel procréateur (*Ex : la mère furieuse de la reconnaissance faite par le géniteur pendant la grossesse*).
- voire être inexistant :
 - o c'est le cas des familles monoparentales, au sein desquelles il n'y a le plus souvent qu'une mère
 - o c'est celui de parents reconnaissant un enfant désigné jadis comme "adultérin"
 - o ou encore celui des couples homosexuels
 - qui comportent généralement une mère quand il s'agit de couples féminins
 - et qui ne comportent pas plus de géniteurs que de mère quand il s'agit de couples masculins.

Il ne reste plus qu'à savoir ce qu'est *l'éducation* ?

C'est, toujours selon le dictionnaire, c'est à dire à l'écart de tout *a priori* idéologique « l'ensemble des moyens à l'aide desquels on dirige le développement et la formation d'un être humain ».

En considérant la mise en œuvre pratique de ces moyens, j'ajouterais volontiers qu'elle procède d'abord et avant tout d'un état d'esprit, tant je pense que, même dans les meilleurs cas, il n'est pas possible de mener une éducation sans cet état d'esprit.

Mais, même assortie de la nuance que j'y apporte, la définition, peut sembler ne pas suffire.

Aussi la compléterai-je en disant scolairement que, dans le contexte de la parenté, "l'éducation" est un **ensemble de règles de conduites**

- imposées par les parents à l'enfant dès son tout petit âge et
- destinées à lui permettre à court, moyen et surtout long terme,
 - o de comprendre qu'il n'est pas le centre du monde,
 - o ce qui lui permettra
 - d'apprendre à réprimer et refouler ses pulsions,
 - d'admettre ainsi l'existence de l'autre,
 - d'acquérir les qualités qui lui permettront de s'intégrer à une société pour y occuper sa place légitime
 - et de fabriquer ainsi du lien social

Il en va tout autrement dans le contexte de la parentalité. Car le principe démocratique sur lequel elle s'appuie a inclus l'enfant,

- qui devient un partenaire à part entière,
- à qui rien n'est imposé,
- qu'on assure sans relâche de son amour (une disposition des plus suspectes !)
- avec lequel on dialogue et on négocie
- et qu'on pense capable de
 - se fixer lui même des limites et de
 - découvrir et d'intégrer les règles de bonne conduite par la seule incitation raisonnée.

On sait que la foi en ce type de dispositions a gagné l'univers scolaire et a profondément modifié les méthodes pédagogiques.

Une fois ces définitions posées, peut-on reprendre la question princeps et tenter de lui apporter une réponse ?

Je vais essayer de le faire.

En soulignant, d'abord et avant tout, que les éléments que je vais avancer et sur lesquels je vais m'appuyer sont scientifiquement prouvés

- tant du côté de la physiologie – là, c'est le pédiatre qui l'assure. Et ce n'est pas contestable parce qu'il s'agit d'éléments d'un discours qui répond point par point aux critères de Popper
- que du côté de la psychanalyse – avec laquelle j'entretiens des rapports étroits. Même si elle ne répond pas aux critères de Popper, la psychanalyse est cependant parvenue à construire, à partir des propos d'adultes sur le divan, un discours cohérent, rigoureux et opératoire autour du développement psycho- affectif de l'humain.

LE DEVELOPPEMENT ET LA FORMATION D'UN ÊTRE HUMAIN

En associant ces deux discours, je vais donc commencer par exposer, ce qu'il en est de la physiologie du développement de l'enfant

- La trace physique de la mère laissée par le séjour in utero ...
- Plus que de la dire *certissima* comme en parlait le droit romain, je dis de la mère qu'elle est pour son enfant un *acquis*, expliquant

- la fiabilité considérable et pérenne de leur communication qui renforce la trace initiale...
- l'investissement non moins considérable et non moins pérenne dont la mère est en règle général l'objet...
- la place qu'elle occupe dans l'inconscient où elle seule est présente...
- la violence de l'attachement qui découle de tout cela et l'angoisse de l'abandon qui préfigure l'angoisse de mort...
- Le tout petit, quant à lui, est un être
 - livré sans aucun moyen de défense autonome à la tyrannie de nombre de pulsions dites partielles...
 - et qui tire de leur satisfaction un **plaisir** qui devient **l'étalon** de son rapport à la vie. La satisfaction des pulsions qui le traversent est attendue de la mère (c'est elle qui médiatise le monde pour lui) et sera toujours mise à son compte puisqu'elle a satisfait sur le champ les besoins du fœtus qu'il a été tout au long de la gestation. En plus d'être un *acquis*, la mère est donc vécue comme celle qui dit « **oui** » à **tout**. Si bien que tous les « oui », par quelque personne qu'ils soient émis, sont versés à son compte.
- Il n'y a pas dans l'inconscient une représentation du père équivalente à celle de la mère. Le père est de fait une **métaphore**. Il est celui, fût-il le géniteur, un beau-père ou tout autre personne, qui va à l'encontre des « oui » de la mère, qui les filtre, qui les censure et qui a même le pouvoir de les bloquer. Il est responsable, en fût-il ou non l'auteur, de **tous les « non »** qui sont émis **en son « nom »**. Mais faute d'avoir laissé une trace physique dans le cerveau sensoriel de l'enfant, son discours ne peut être intégré par ce dernier que s'il est sous-titré par la mère dont seul le langage est audible par l'enfant.
- On comprend, à partir de là, que l'action du père ne peut intervenir que si elle est préalablement agréée par la mère. Le père fonctionnel de l'enfant est en effet celui que la mère lui désigne comme tel. Pour ce faire, elle doit lui reconnaître une place centrale dans sa propre existence. Quand elle procède ainsi, la mère introduit son enfant au monde symbolique (le *symbolon*). On peut conclure de tout cela que, face à *l'acquis* qu'est la mère, le père serait, comme je l'ai dit depuis longtemps, un **dû** à l'enfant. Car c'est son action qui peut écarter l'enfant de sa mère et dissuader cette dernière de tisser autour de son enfant un **utérus virtuel extensible à l'infini**. Des travaux biologiques ont fait la démonstration que le placenta et le cordon ombilical sont sous le contrôle exclusif de gènes du spermatozoïde. Il en irait comme si la place, que le père a cherché à occuper à tâtons face au couple mère-enfant, ne serait rien d'autre que la poursuite de la fonction du placenta : empêcher la mère et l'enfant de se tuer l'un l'autre, réellement ou à coup de plaisirs !
- Physiologiquement, il est en effet très difficile à une mère de dire spontanément « non » à son enfant. C'est ce en quoi, l'investissement du père de son enfant constitue pour elle une aide appréciable, sinon indispensable. Et encore !... Il n'est évidemment pas simple pour un père d'occuper cette place à laquelle il est assigné. Il n'a pu le faire tout au long de son histoire, que parce qu'il était soutenu par le corps social. (*un cas illustratif : les trois pères*)

Je n'ai pas procédé à ce démontage autrement que pour revenir à l'éducation.

Dans la mesure où sa visée a été définie dans le contexte de la parenté, il est plus facile de comprendre

- qu'elle doit intervenir très tôt – ne serait ce que parce que le tout petit, n'ayant rien connu d'autre, reçoit le monde tel qu'on le lui présente.
- qu'elle revient à une forme d'entraînement destiné à enseigner au plus tôt à l'enfant à lutter contre ses pulsions, à les réprimer et à les refouler. Cet enseignement ne procède pas par usage de la peur. Ce n'est pas le système de la carotte et du bâton. On pourrait dire tout au plus que c'est un système de carottes plus ou moins grosses ou plus ou moins savoureuses. C'est un système d'échange de plaisirs, un système de type épicurien : accepter de renoncer à un petit plaisir parce qu'on est assuré d'en obtenir un plus grand. Et ce plaisir plus grand est toujours le même : l'amour de la mère, qui constitue la monnaie d'échange du système.
- Il devient de ce fait plus facile de comprendre l'importance de la place du père : il lui revient de réguler le système en freinant la propension maternelle à satisfaire et à combler son enfant. En termes économiques, c'est lui qui assure la stabilité monétaire en luttant contre les dépenses dispendieuses et l'inflation qui en découle.

LE “TRADITIONNEL” ET LE “TOP”

Dans ce que nous avons défini comme la parenté, au sein de laquelle la place du père est soutenue par l'environnement sociétal, la menée de l'éducation serait relativement simple.

- La mère étant invitée par cet environnement à investir cette place.
- Les parents ne cherchant en aucune manière à plaire à leur enfant,
- l'économie du système fonctionne comme il convient :
 - o l'enfant accepte sans grande difficulté les contraintes de l'éducation,
 - o et apprend assez vite et assez facilement à réprimer et à refouler ses pulsions
 - o pour gagner l'amour de sa mère d'abord et de ses parents ensuite.

Mais, comme je l'ai dit, tout cela c'est du passé.

On est désormais dans le contexte quasi exclusif de la parentalité. L'option parenté continue certes d'exister, mais elle ressortit d'un choix privé. Elle n'est plus, en particulier, légalement défendable.

On sait en effet que même dans les cas où l'allure de la famille est nucléaire et que les deux parents sont présents autour de leur enfant, rien ne se passe plus comme avant.

- d'abord parce que la parentalité a mis en place la co-parentalité – c'est de là que vient le néologisme. Or cette co-parentalité a mis fin à la hiérarchie formelle qui existait au sein du couple. L'allure démocratique que tout cela a pris semble un progrès alors qu'il fonctionne comme un **leurre masquant le déni de la différence sexuelle**. Car l'égalité instaurée ne tient aucun compte des effets considérables de la gestation sur la spécificité des relations de l'enfant à chacun de ses deux parents.
- Le contexte sociétal a retiré par ailleurs son soutien aux pères. C'est ce qui les a conduits à errer indéfiniment en tentant, en vain, de se trouver une place (*cas de l'otite de la petite fille*). Les amenant, faute de mieux et après s'être essayés aux statuts de “nouveaux pères” et de “papas-poule”, à se transformer en mère-bis.
- Les effets de cette confusion des rôles ont d'ailleurs été relevés par le Juge Bruel dans le rapport remis en mai 1998 à Lionel Jospin qui lui avait demandé d'enquêter sur les causes des problèmes de banlieue. « Carence paternelle au sein des familles ». C'était le diagnostic du rapport. On a fait travailler une commission sur le traitement possible de cette carence. Qu'a-t-elle préconisé ? L'instauration d'un congé paternel de 15

jours ! Une manière d'entretenir le déni de la différence sexuelle en rabattant un peu plus le père sur le modèle de la mère !!

- Tout cela s'est produit sur fond d'une infantolâtrie qui depuis des décennies avait hissé l'enfant au sommet de l'édifice familial, amenant les parents à s'évertuer de toutes sortes de manières, à se faire aimer de lui.
- Plus question dès lors d'éducation au sens qu'on lui avait donné jusque là. Plus question de monnaie d'échange. L'enfant est considéré comme un partenaire avec lequel, comme je l'ai déjà dit, on négocie tout et qui – par on ne sait quel miracle ! – aurait spontanément une saine vision du monde. On n'est plus dans la lutte contre l'inflation, on a dépassé les bornes de la dite inflation, on fait marcher la planche à billets. Les parents n'imposent plus rien et se lancent désormais dans des concours de séduction au sein desquels les pères, quoi qu'ils fassent, ne peuvent être que perdants. Il n'y a plus de « non ». Et on assiste à une disparition de plus : il n'y a désormais **plus de différence générationnelle**. La relation des parents aux enfants est passée du vertical à l'horizontal, aboutissant à ce qui, sous des dehors méritoires et généreux, revient ni plus ni moins qu'à de **la maltraitance à enfants**.
- On peut faire le tour des facteurs qui sont intervenus pour aboutir à ce résultat. Je les énumérerai sans ordre défini :
 - o Le passage des sociétés de pénurie aux sociétés d'abondance
 - o Les sortilèges de la démocratie
 - o La démagogie des politiques
 - o Certains messages de mai 68, sur lesquels, curieusement, reviennent leurs propres promoteurs
 - o Le détournement du message de la psychanalyse
 - o Les excès du discours féministe (« *il faut réparer cette injustice !* »)
 - o Le gain de terrain du discours pervers
 - o La société de consommation
 - o Le changement de statut de l'enfant passant de celui de « sous-produit » à celui de « produit » qu'on prétend pouvoir se procurer.

Ces dérives vont aboutir à des situations extrêmes quand les familles se disloquent, même si elles se recomposent. La propension de la mère à se faire vestale de son enfant se mue en véritable jouissance.

(les jumeaux dealers)

Et plus encore quand, sous prétexte de liberté, elle s'inventent des modèles originaux (*l'amant de la mère au domicile, la transaction vivante, les couples homosexuels féminins que j'ai suivis*)

La mise à l'écart des repères symboliques qui, depuis toujours, ont participé à la structuration psychique des individus, aurait peu d'importance si elle n'aboutissait qu'à des difficultés d'éducation qu'on a cru – à tort - pouvoir régler en inventant des thérapeutes de tout poil. Mais elle déborde largement ce cadre en compromettant gravement le devenir de nos sociétés.

- d'abord parce que seule l'éducation, telle qu'elle était menée dans le contexte de parenté, est névrotisante. Et on sait que seuls les névrosés fabriquent du lien social. Il devient clair dès lors que pour une parenté l'éducation est **L'enjeu**, car elle seule est capable d'assurer la survie des sociétés.
- en dehors de cette forme d'éducation, c'est la structure perverse – sans foi ni loi – qui gagne du terrain et qui mine jusqu'à le détruire le tissu social. Il se conçoit alors que le modèle d'éducation prôné par la parentalité soit **L'enjeu**. Dans la mesure où, grâce à lui, on parviendra à la destruction du lien social et à la promotion de la perversion.

Je pense avoir ainsi répondu à la question.

Et je ne me suis pourtant pas attardé sur les mécanismes d'identification qui interviennent chez l'enfant. J'en dirai à peine quelques mots. On sait en effet qu'adulte il envisagera plus facilement de divorcer s'il est issu d'un couple divorcé et qu'il aura, quel que soit son sexe, les plus grandes difficultés à former une famille stable s'il est issu d'une famille monoparentale

Quant à la construction de son identité sexuelle, elle mériterait un développement pour lequel il ne nous reste plus de temps.